



FAQ La simplification du geste de tri :

Que deviennent les emballages en plastique après le geste de tri ?

Ils sont très majoritairement recyclés en France et en Europe. Mais tous ne peuvent pas l'être. Le frein majeur : la recyclabilité. Aujourd'hui, 65% des emballages sont recyclables comme les bouteilles, les flacons, les films des packs de bouteilles d'eau ou les boîtes de chocolat en poudre. 15% disposent de filières de recyclage en développement qui doivent donc encore faire leurs preuves, c'est le cas des pots de yaourt et des barquettes de jambon par exemple. Pour les rendre pérennes, plusieurs axes de travail : les collecter plus (c'est ce que permet de faire la simplification du geste de tri !) pour avoir suffisamment d'emballages à recycler et être économiquement viable, trouver des débouchés à forte valeur ajoutée (pour refaire un emballage avec de la matière recyclée par exemple) et résoudre certaines problématiques de recyclabilité (compatibilité des opercules, colles, encres ...). Les 20% restants ne sont pas du tout recyclables. Il s'agit de certains emballages souples complexes (composés de plusieurs matériaux ou plusieurs résines), par exemple, associent plastique et aluminium, comme les paquets de chips. Ces emballages sont incinérés.

Pourquoi est-ce si difficile de recycler les emballages en plastique ?

Plusieurs raisons à cela. D'abord, il faut noter que depuis les années 50, les emballages en plastique se sont installés dans notre quotidien (1,2 million de tonnes d'emballages sont mises sur le marché aujourd'hui) et se sont diversifiés pour répondre aux besoins des produits en matière de conditionnement (présentation, conservation, protection, transport...) : on trouve donc différentes compositions, différentes formes, des emballages avec bouchon, couvercle, opercule, étiquette, colle, des bouteilles, des barquettes, des pots, des films ... cette diversité rend leur recyclage complexe.

Peut-on se passer des emballages plastiques ?

Réduire l'utilisation du plastique est le premier des leviers pour limiter l'impact d'un emballage sur la planète. Il faut d'abord chercher à :

- **le supprimer** s'il est inutile ;
- **le remplacer** par un autre matériau avec un bilan environnemental meilleur ; rendre l'emballage réemployable (ou à le remplacer par un emballage réemployable) si cela est possible ; et enfin, si l'emballage en plastique prouve qu'il est la meilleure solution pour conditionner un produit donné, il doit impérativement être recyclable.

Le papier kraft est-il recyclable ?

Oui, le papier kraft est parfaitement recyclable. Vous pouvez le déposer dans votre poubelle jaune. Les fibres kraft sont d'ailleurs très appréciées des recycleurs pour leurs bonnes propriétés.

La boîte d'œufs en carton tachée est-elle recyclable ?

La boîte d'œufs est à déposer dans votre bac jaune même si tachée par le blanc ou le jaune des œufs mais sans les coquilles !!

Pour être recyclés, les emballages en carton seront traités dans l'usine papetière en plusieurs étapes pour éliminer tous les indésirables, notamment les étiquettes, les colles, les encres.

Astuce : consigne de tri valable pour tous les emballages en carton en contact avec les aliments : boîtes en carton de pizza, de burgers, de frites, de pâtes...

La brique de crème est-elle recyclable ?

Une fois vidée, la brique alimentaire est à déposer dans le bac de recyclage.

En usine de recyclage, la matière des briques et des emballages en carton sera traitée en plusieurs étapes de nettoyage et de filtrage pour éliminer tous les indésirables.

A savoir : la brique est composée en moyenne de 75% de carton qui assure la rigidité, 21% de plastique l'étanchéité et 4% d'aluminium pour une longue conservation du produit.

Peut-on déposer les sacs plastiques vides dans la poubelle jaune ?

Oui, Vous pouvez le déposer dans votre poubelle jaune. La meilleure solution est de se passer des sacs plastiques lors de vos achats et d'amener votre cabas.

Les emballages de la salle de bain sont-ils recyclables ?

Bien sûr ! Shampoing et savon en bouteilles, dentifrices et autres emballages sont à déposer dans votre poubelle jaune.

Une astuce : En achetant des éco recharges, vous limiter l'achat d'emballages en plastique !

Peut-on aplatir les emballages dans notre poubelle jaune ?

C'est indispensable pour gagner de la place ! Merci de ne pas imbriquer les emballages (les rentrer les uns dans les autres) pour ne pas augmenter les erreurs de tri.

Est-ce que les choses changent pour le tri des papiers et du verre ?

Absolument pas, hormis pour les emballages, vous continuez de trier comme vous en aviez l'habitude. Le papier ira dans le conteneur bleu. Et pour le verre, c'est pareil ! Vous devez continuer à l'amener au point de collecte. La poubelle d'ordures ménagères n'est pas censée se remplir plus, bien au contraire, vous devriez la voir réduire si vous appliquez bien les nouvelles consignes.

Est-ce que je peux jeter le film plastique qui entoure mes revues dans ma poubelle jaune ?

Bien entendu, le film plastique se trie dans le contenant jaune. Attention cependant à bien séparer le film de la revue, et jeter la revue dans le contenant bleu.

Si j'ai un emballage avec un logo « produits dangereux », puis-je le mettre au tri ?

Les emballages ayant contenu des produits dangereux sont par nature définis comme des déchets dangereux. Il s'agit des déchets de peintures, de solvants, phytosanitaires, bouteilles d'acides et de bases. Plus d'informations sur ecodds.fr

Leur place est donc à la déchèterie.

Cela vaut aussi pour les contenants où j'ai moi-même mis un produit dangereux. Il devient alors déchet dangereux.

Par exemple, une bouteille dans laquelle j'aurais mis de l'huile à moteur ne va plus au tri mais à la déchèterie.

J'ai un doute, qu'est que je fais ?

On parle ici de simplification, il n'y a qu'une seule question à se poser : « Est-ce un emballage ? Si oui, je trie ! ». Cependant, il est normal de ne jamais être sûr, et il vaut mieux cela plutôt que de dégrader la qualité du tri. Dans ce cas, vous pouvez aller sur l'application « guide du tri » de Citeo <https://web.citeo.guidedutri.fr/consigne>, vous indiquez votre déchet, et on vous dira où est-ce qu'il va.

Je peux déposer les jouets des enfants en plastique dans ma poubelle jaune ?

Non ! Les jouets sont des objets qui peuvent être donnés aux cousins et cousines, à la ressourcerie, vendu à une brocante. Si les jouets sont cassés et irréparables, ils vont à la déchèterie où une nouvelle filière de tri est mise en place à partir de février 2023.

Je veux réduire mes déchets, comment je fais !

**Je composte,
J'achète en vrac,
J'utilise mes propres contenants,
Je mets un STOP PUB sur ma boîte aux lettres,
Je donne je vends et j'achète d'occasion,
Je bois l'eau du robinet.
J'achète des poules et un poulailler du SIRTOM !**

Mon bac de tri déborde même bien tassé, comment faire pour obtenir de nouveaux bacs de tri ?

Vous pouvez faire vos demandes auprès du SIRTOM de la Vallée de la Grosne pour obtenir un bac de tri plus grand.

Coordonnées :

SIRTOM de la Vallée de la Grosne

16 rue Albert Schmitt Zone pré Saint Germain 71250 CLUNY

03.85.59.26.98 / sirtomgrosne.fr